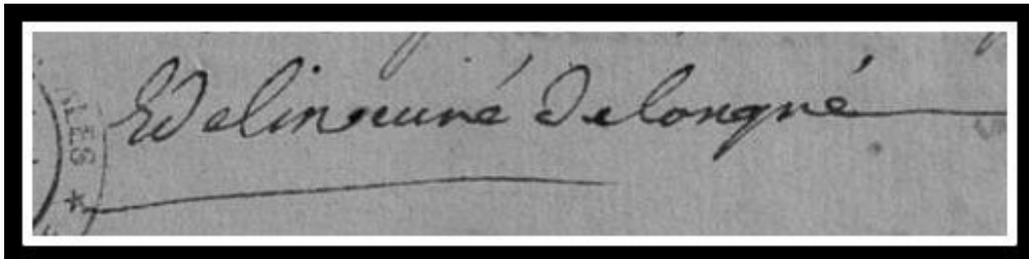




**ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE**
Diocèse d'Angoulême

Père FRANÇOIS-GILLES EDELIN ,curé de Longré en 1783 !

Le week-end de la Pentecôte, nous sommes invités à L'île Madame à un pèlerinage de prières pour les vocations en rendant grâce à nos prêtres dans la terreur révolutionnaire qui ont donné leur vie jusqu'au bout ...



Un week-end de prières pour « Père FRANÇOIS-GILLES EDELIN (1738-1793) qui était curé de Longré de 1783 à 1793 quand survint la Révolution.





“Conformément aux ordres du Souverain Pontife Pie VI, il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et bientôt fut obligé de quitter sa paroisse comme la plupart des prêtres insermentés. Arrivé à Angers le 13 octobre 1791, il y résida pendant quatre mois chez M. Gabillard, place Neuve. Après un séjour de cinq semaines à Longré, il revint à Angers et prit domicile rue Saint-Blaise (17 mars 1792).

le vingt sixième jour d'octobre mille sept
 cent quatre vingt onze nous pasteur et curé
 François
 Gilles
 Edlin
 avons baptisé François Gilles ne de ce jour
 fils d'honorable homme veuve Edlin
 marchand teneur et de François Robert
 son épouse, parain maître François
 Guibourg licentier es loix, maraîcher
 de la paroisse de la paroisse de
 charenton, le père jurant lors de cette
 paroisse pour la maraîcher qui ne sçait
 signer
 J. Guibourg
 R. Edlin
 de la paroisse de charenton

Le 8 décembre 1793, un hussard l'arrête à la Roche-d'Érigné. Conduit devant le général en chef Rossignol, puis devant le Comité révolutionnaire d'Angers, M. Edelin comparut dès le 9 décembre devant la Commission Militaire présidée par le citoyen Proust.

Voici son interrogatoire :

“Interpellé s'il a prêté le serment exigé par la loi, a répondu que non. – Dans quel lieu, par qui il a été arrêté et quel jour ? Aux roches d'Érigné, le 8 de ce mois, cinq heures du soir, par un hussard. – S'il a été à La Flèche et autres endroits avec l'armée des brigands ? Oui ; il les a suivis dans toute leur tournée. – S'il a exercé ses fonctions ecclésiastiques avec les brigands ? Non. – Comment il a fait pour vivre avec eux ? Il est resté quatre mois (juin-octobre 1793) chez son frère, chanoine de Saint-Pierre-Montlimart, et ensuite il a suivi l'armée avec lui.”

Séance tenante, il est condamné à mort pour trois motifs :

“Avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée ;
 Avoir fait partie des rassemblements de ces brigands ;
 Avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la République Française.”



• A LA MEMOIRE DE
M^r L'ABBE FRANCOIS EDELIN
1738 - 1793
CURE DE LONGRE DE 1763 A 1791
MARTYR DE LA REVOLUTION
GUILLOTINE A ANCERS
• LE 9 DECEMBRE 1793 •



En communion de prière avec le Psaume 42

“01 Rends-moi justice, ô mon Dieu, défends ma cause contre un peuple sans foi ; * de l'homme qui ruse et trahit, libère-moi.

02 C'est toi, Dieu, ma forteresse : pourquoi me rejeter ? * Pourquoi vais-je assombri, pressé par l'ennemi ?

03 Envoie ta lumière et ta vérité : qu'elles guident mes pas * et me conduisent à ta montagne sainte, jusqu'en ta demeure.

04 J'avancerai jusqu'à l'autel de Dieu, vers Dieu qui est toute ma joie ; * je te rendrai grâce avec ma harpe, Dieu, mon Dieu !

05 R / Pourquoi te désoler, ô mon âme, et gémir sur moi ? * Espère en Dieu ! De nouveau je rendrai grâce : il est mon sauveur et mon Dieu !“